

23 déc 2008 -11:00

Appartient à Conseil des ministres du 19 décembre 2008

## Contrôle budgétaire

### Directives pour le contrôle budgétaire

#### Directives pour le contrôle budgétaire

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat au Budget, le Conseil des ministres a décidé d'entamer les travaux du contrôle budgétaire à partir du mois de janvier 2009. Normalement, le contrôle du budget des voies et moyens et du budget général des dépenses a lieu pendant le premier trimestre de 2009. Le Conseil des ministres a décidé d'anticiper ces travaux en raison de la situation économique.

Le Conseil des ministres a dès lors approuvé la circulaire reprenant les directives pour le contrôle budgétaire. Cette circulaire précise les paramètres techniques à prendre en considération ainsi que les modalités selon lesquelles les ajustements budgétaires seront effectués. Les ministres et secrétaires d'Etat introduiront leurs propositions d'ajustement pour le 16 janvier 2009 au plus tard.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat  
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>